

ABONNEMENT.

Saumur :	
En an.	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8
Poste :	
En an.	35 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

On s'abonne :

A SAUMUR :
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste,
et chez tous les libraires.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-
traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne	20 c.
Réclames, — — — — —	30
Faits divers, — — — — —	75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication,
des insertions reçues et même payées,
sans restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.

Les articles communiqués
doivent être remis au bureau
du journal la veille de la repro-
duction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne
sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-
bres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 9 AVRIL

A LA CHAMBRE.

Hier, la Chambre des députés a procédé à l'élection d'un président en remplacement de M. Brisson et d'un vice-président.

Trois candidats se présentent pour décrocher la timbale de la présidence de la Chambre : M. Floquet, présenté par l'extrême gauche et la gauche radicale ; M. Fallières, patroné par l'union républicaine, et M. Philippoteaux, favori de l'union démocratique. Trop d'aspirants timbaliers !

Au premier tour, ont obtenu : M. Fallières, 463 voix ; M. Floquet, 447 ; M. Philippoteaux, 83.

Il y a ballottage, aucun des candidats n'ayant réuni un chiffre de voix au moins égal à la moitié plus un du nombre des votants.

La Chambre décide qu'il sera procédé immédiatement à un second tour de scrutin.

A ce deuxième tour, MM. Floquet et Fallières ont obtenu l'un et l'autre 484 voix ; il y a lieu à un troisième tour.

Y sera-t-il procédé séance tenante ou demain ?

Dans deux votes déclarés douteux, les partisans de M. Floquet se prononcent pour l'ajournement et les partisans de M. Fallières pour le vote immédiat.

Il est procédé à un scrutin sur la proposition d'ajournement. Il y a pointage.

Pendant le pointage, Floquetistes et Fallières se mettent en chasse ; les uns et les autres se lancent à la recherche des absents.

La demande d'ajournement est repoussée par 254 voix contre 218.

En conséquence, il est immédiatement procédé à un troisième tour.

M. Floquet, candidat de l'extrême gauche, est élu à 4 voix de majorité.

Pour la vice-présidence laissée vacante par la démission de M. Sadi-Carnot, M. Devès est élu par 244 voix contre M. Anatole de La Forge qui en a obtenu 144.

La Chambre s'est ajournée ensuite au 4 mai.

Nous n'avons eu ce matin à enregistrer aucune dépêche du Tonkin ni des mers de Chine.

LA PAIX AVEC LA CHINE.

On lit dans le Temps :

« Les préliminaires de la paix avaient été signés, nous dit-on, à Paris, le 3 avril, par M. Billot, directeur des affaires politiques au ministère des affaires étrangères, régulièrement délégué à cet effet par le ministre des affaires étrangères, et par M. Campbell, délégué de sir Robert Hart, muni des pouvoirs réguliers et officiels du gouvernement chinois.

« Une dépêche arrivée avant-hier apportait la nouvelle que le Tsong-Li-Yamen avait ratifié cet acte pour son compte.

« M. Jules Ferry s'est immédiatement rendu à l'Élysée pour informer M. le Président de la République de cette importante nouvelle. »

On donne les détails les plus intéressants sur les circonstances dans lesquelles les préliminaires de paix ont été signés. Aujourd'hui il est parfaitement établi que le principal obstacle à la conclusion de la paix était M. Jules Ferry.

Le marquis de Tseng, malgré tous les démentis, est resté l'homme du Tsong-li-Yamen. Il en avait toute la confiance et il n'avait cessé de répéter que tant que M. Ferry serait au pouvoir la paix ne serait pas conclue.

D'un autre côté, il avait été particulièrement séduit par les manières de M. de Freycinet et avait conçu pour lui une profonde affection.

On raconte à ce propos qu'ayant été reçu un jour par M. de Freycinet, il avait dû recourir aux bons services de M^{me} de Freycinet pour se faire comprendre à son père, qui ignorait la langue anglaise.

Un thé lui fut servi à la mode chinoise ; le marquis de Tseng fut particulièrement touché de ce détail. Aussi, dès la nouvelle de la chute de M. Ferry, les négociations furent reprises et M. Bourée a été l'intermédiaire qui a mené les négociations nouvelles jusqu'à la signature des préliminaires de paix.

Le Journal des Débats reçoit la dépêche suivante de Londres, 7 avril, 4 heures 43 soir :

« Des renseignements puisés à bonne source me permettent de vous affirmer que le gouvernement chinois a donné son approbation à l'arrangement signé à Paris à la fin de la semaine passée. Cet arrangement n'est pas un traité définitif. M. Jules Ferry avait connaissance de cette signature. Comment expliquer la déclaration faite samedi au Sénat par le ministre de la guerre ? Il est à croire que la Chine a toujours été disposée à traiter sur la base de la convention Four-nier. »

Voici, d'après la République française, quelles seraient les principales conditions des préliminaires :

Les hostilités cesseront au Tonkin à partir du 10 avril. Le 20, les troupes chinoises commenceront l'évacuation des points les plus rapprochés du delta ; elles continueront graduellement leur mouvement de retraite, de sorte que, le 30, elles aient repassé la frontière du Céleste-Empire.

Jusqu'à la ratification du traité de paix définitif, la France continuera à exercer le droit de visite sur les bâtiments des puissances neutres afin d'arrêter la contrebande de guerre, y compris le riz. Elle pourra exercer le blocus du golfe de Petchili pour empêcher le ravitaillement du nord de la Chine. Enfin, nos troupes resteront à Formose et aux Pescadores jusqu'au même terme.

La France renonce à toute indemnité de guerre ; mais les familles des victimes de l'attentat de Bac-Lé recevront une pension.

En outre, un traité de commerce sera consenti par la Chine au profit de nos nationaux. Ce traité de commerce, il importe de le remarquer, différera de tous ceux que la Chine a conclus avec d'autres puissances, sauf avec la Russie, en ce qu'il concernera le trafic par les frontières de terre. Pour profiter des tarifs qui nous seront consentis, les Européens non Français devront par conséquent traverser nos possessions.

Tous les renseignements qui précèdent, nous croyons pouvoir les donner comme absolument certains.

UNE QUESTION.

Comment se fait-il que M. Billot, directeur aux affaires étrangères, spécialement chargé des affaires de Chine, n'ait pas, dès la dépêche reçue relativement à la signature des préliminaires de paix, envoyé un exprès à M. de Freycinet et à M. Brisson qui étaient l'un au Sénat, l'autre à la Chambre ?

Comment se fait-il que M. Grévy, informé immédiatement, n'ait pas eu l'idée de faire prévenir ses nouveaux ministres et les ait laissés patager dans leur déclaration gouvernementale ?

Il est sage de n'accepter toutes ces rumeurs pacifiques que sous toutes réserves. En effet, la paix avec la Chine apparaît de plus en plus comme une fumisterie opportuniste. Hier matin, M. de Freycinet a annoncé à ses collègues du cabinet qu'il examinerait les pièces diplomatiques relatives à cette affaire et qu'il vérifierait les pouvoirs de M. Hart ! Ainsi, notre ministre des affaires étrangères est lui-même si peu édifié sur la valeur des pourparlers dont il a été question, qu'il ignore encore si les négociateurs étaient même munis de pouvoirs réguliers !

M. BRISSON

M. Brisson est un Berrichon qui aura cinquante ans le 31 juillet. Avocat manqué, journaliste ennuyeux, il s'est affilié de bonne heure à la franc-maçonnerie, ce qui seul explique son élévation. Méprisé dans

22 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

L'ENFANT VOLÉ

Par Louis COLLAS

VII

A TRAVERS CHAMPS (suite).

Ma voix s'était attendrie en lui parlant, je me défilais de mon courage et me hâtais de m'éloigner d'un pas précipité, en rapport avec l'agitation de mon âme. Quant je fus au sommet de la montée, je me retournai. Elle était à la même place, me suivant du regard et cherchant sans doute à se rendre compte de la bizarrerie de mon langage ; je lui adressai un dernier signe d'adieu et disparus derrière le cime de la colline.

Quand je fus seul au milieu de la campagne silencieuse, le courage par lequel je m'étais contenu m'abandonna et je me laissai tomber sur la bryère. Le soleil se couchait dans un horizon de pourpre, une vapeur nébuleuse enveloppait les champs ; les arbres ne m'apparaissaient plus que comme des formes confuses ; les oiseaux nocturnes passaient à côté de moi en battant l'air de leurs ailes ourdies ; j'entendais dans le lointain comme

une plainte larmoyante, le chant des pâtres ramenant leurs troupeaux.

Je n'avais jamais senti la tristesse peser d'un poids aussi douloureux sur moi. Tout prit pour mon esprit désespéré une teinte lugubre ; je passai en revue tous les événements de ma vie pour y trouver un motif de maudire ma destinée. Il n'y avait pas une circonstance du passé qui ne me semblât porter témoignage d'une fatalité acharnée contre moi. L'avenir me paraissait plus sombre encore : je me voyais seul, sans appui, poursuivant un rêve chimérique, emportant avec moi l'amer souvenir d'une vision entrevue.

S'il était insensé pour moi de considérer comme possible qu'une jeune fille ornée de toutes les séductions et de toutes les vertus pût abaisser ses regards sur ma chétive personne, était-ce ma faute si je l'avais rencontrée sur ma route, si j'avais éprouvé pour elle des sentiments que le rapprochement ne pouvait manquer de produire ? Quels titres avait de plus que moi ce Jean de Coatren au bonheur qui m'était refusé ?

Je m'arrêtai dans mes réflexions, je sentais que la haine, une haine absurde, allait entrer dans mon cœur follement jaloux. J'eus honte de moi, je rentrai en moi-même et me mis à pleurer.

Les larmes me firent du bien, je protestai contre le délire qui s'était emparé de moi, contre la défaillance qui avait brisé mon énergie.

Enfant sans nom, me dis-je, de quoi te plains-tu ? Tu as reçu dans la maison de ton bienfaiteur une hospitalité à laquelle tu n'avais point droit. Tu y as trouvé le pain du corps et les consolations du cœur. Et il faudrait que celle devant qui tu devrais incliner ton front dans la poussière se prêtât à l'infatuation de ton amour !

Rappelle-toi donc que tu repoussais comme une ambition sacrilège l'idée à laquelle aujourd'hui tu donnes accès dans ton cerveau malade.

Tu récrimines contre le sort, tu pousses des gémissements efféminés ! Ne sais-tu pas que la souffrance est le lot de tous en ce monde ? D'autres qui valent mieux que toi ont soutenu des luttres plus vaillantes, ont eu un fardeau plus lourd à porter. Rougis de ta lâcheté et de ton orgueil.

Sois homme et prouve que, s'il n'y a pas de sang noble dans tes veines, tu as la noblesse du cœur. Chasse les pensées pusillanimes, les regrets stériles, et montre-toi à la hauteur de la mission qui t'es imposée.

Je me relevai fortifié et soutenu par ces réflexions. La nuit enveloppait alors la campagne ; au-dessus de moi, le ciel était illuminé d'innombrables étoiles, tout respirait dans la nature le calme et la sérénité. Le calme et la sérénité étaient aussi rentrés dans mon âme. J'allai couper une tige de bonx dans un massif voisin et me remis en route.

VIII

LA LANDE DE LANVAUX

Je suis ainsi fait que parfois les impressions les plus opposées se succèdent rapidement en moi. Après un accès d'abattement, je passais à l'extrême confiance. Je me sentais plein d'ardeur, mon corps me semblait capable de braver toutes les fatigues, la tâche ardue que j'entreprenais ne me paraissait pas au-dessus de mon courage. Je me disais qu'une volonté inébranlable triomphe de tous les obstacles et que je trouverais bien quelques indies qui me mettraient sur la trace de ma famille. J'avais une vague espérance de rencontrer Mariette. Si elle n'était pas morte, j'étais porté à croire qu'elle aussi porterait ses pas dans la direction qu'elle m'avait indiquée.

J'allais bravement devant moi, escaladant les fossés, traversant les guérets, prêtant l'oreille pour me mettre à l'abri des rencontres fâcheuses. J'avais marché longtemps, agitant tout un monde de pensées qui abrégèrent la longueur du temps. Mes jambes de dix-huit ans ne ressentirent pas la fatigue ; mais l'idée me vint tardivement que j'aurais dû m'orienter. Malheureusement, je n'étais capable de me laisser guider ni par les étoiles ni par le vent. J'hésitai entre plusieurs sentiers qui se croisaient ; je n'étais nullement certain d'être dans la bonne voie, mais je n'avais pas de plan arrêté,

son pays natal, il n'a pu même s'y faire réélire conseiller général, et son père l'avait chassé comme indigne du toit paternel. Candidat à Paris, en 1869, il réclamait la suppression des armées permanentes; il prenait bien son temps, à la veille de 1870! Ce trait juge l'homme et nous montre le radicalisme de ses opinions et son flair politique.

Élu député en 1874, il fut un des premiers à réclamer l'amnistie en faveur des communards. Autre bonne note, digne de la précédente. Aux élections dernières, il fut élu par le dixième arrondissement de Paris, sur le vu de son programme, qui contenait onze articles :

La révision de la Constitution, avec une menace pour le Sénat, si le Sénat ne voulait pas être réformateur.

La sécularisation des biens des congrégations.

La séparation de l'Église et de l'État.

La suppression du volontariat.

L'impôt sur le revenu, etc.

M. Brisson est surnommé « l'austère » ; on dit l'austère Brisson, comme on disait le vertueux Pétion et l'incorruptible Robespierre.

L'austérité de M. Brisson vaut la vertu de Pétion; comme preuve, citons le fait suivant: En 1877, M. Brisson brigait un siège de conseiller général à Vierzon, il avait obtenu 2,303 voix, et la majorité absolue était de 2,316. M. Brisson n'était donc pas élu. Le bureau électoral constata le fait et conclut néanmoins à la validation de l'élection. C'était audacieux, mais M. Brisson est austère. Naturellement l'opposition protesta; le préfet, M. de Jouvenel, réclama les listes d'émargement, qu'il ne put obtenir qu'après une sommation judiciaire; les irrégularités étaient flagrantes, et le préfet forma un recours devant le Conseil d'État.

M. Brisson était alors vice-président de la Chambre et l'affaire traîna en longueur. Enfin, tout arrive, même le jour du jugement; mais la veille, le préfet du Cher fut changé et le nouveau préfet se désista du pourvoi. Voilà comment l'austère Brisson fut conseiller général en 1877. Aux élections suivantes, les électeurs se vengèrent et l'austère Brisson resta sur le carreau, complètement aplati.

La délicatesse électorale de M. Brisson nous promet de beaux jours. Son austérité ne fait d'illusion qu'aux niais, les frères et amis le jugent à sa valeur.

M. DE FREYCISET.

Quel est donc le passé de cet homme auquel sont confiées nos affaires extérieures?

Alors que M. Ferry, maire de Paris assiégé et mourant de faim, ne voulait pas retarder son déjeuner d'un quart d'heure pour visiter nos soldats, M. de Freycinet, réfugié à Tours avec le joyeux Gambetta, dirigeait à distance les opérations militaires. Il nommait et révoquait les généraux, prétendant enseigner l'art de la guerre à des hommes comme La Motterouge, d'Aurelle et Chanzy. Son outrecuidante impéritie compromettait les dernières ressources de la

et comme, en fin de compte, je ne pouvais rester en place, je continuai d'avancer.

Lorsque le jour parut, j'avais fait beaucoup de chemin. Quelle ne fut pas ma surprise d'apercevoir le menhir qui se dressait à peu de distance du manoir de Coatren? Je m'étais égaré et étais revenu au point de départ. Tout dormait encore dans l'habitation; je m'en approchai et pénétrai dans le bois contre lequel elle était adossée pour y reposer mes membres fatigués. Là je m'étendis sur la mousse et m'endormis à l'ombre des vieux chênes.

Le bruit d'une porte qui grinçait sur ses gonds m'éveilla; les rayons du soleil filtraient à travers le feuillage, les oiseaux babillaient en sautant de branche en branche.

Je portai mes regards du côté d'où m'était arrivé le bruit; je vis M. de Montmahé qui sortait pour faire un tour de promenade avec sa fille. Je me dissimulai derrière un massif de buissons; ils passèrent assez près de moi pour que je puisse saisir une partie de leur conversation commencée.

— C'est vrai, mon père, dit la jeune fille, je m'étais habituée à sa présence; en partant il a laissé un grand vide autour de moi.

— Il reviendra quand il aura reconnu l'inutilité de ses recherches.

— Je ne crois pas, mon père; s'il ne réussit pas,

France et, mieux que les combinaisons de M. de Moltke, assurait notre défaite.

Plus tard, le même Freycinet faisait voter par une Chambre à tout faire les travaux improductifs et ruineux qui pèsent encore si lourdement sur notre budget. Quand il s'est occupé de la guerre, il a mérité d'être appelé le mauvais génie de la France; quand il a touché à nos finances, il a préparé la banqueroute.

Que va-t-il faire de l'honneur et des intérêts de la France dans le nouveau poste qui lui a échoué et qui va le mettre en contact avec toutes les puissances du vieux monde et les malins de l'extrême Orient!

Il faut que le gouvernement républicain soit bien pauvre en hommes de valeur pour ne trouver pour une telle situation que celui dont le passé nous a déjà coûté si cher.

DIX-HUIT MINISTÈRES

Le ministère présidé par M. Jules Ferry est celui qui s'est maintenu le plus longtemps au pouvoir depuis 1870.

Voici la liste des premiers ministres qui se sont succédés depuis la guerre avec les dates de leur avènement et de leur chute :

MM.

Jules Favre : de septembre 1870 à septembre 1874 ;

Dufaure : de septembre 1874 à mai 1873 ;

De Broglie : de mai 1873 à mai 1874 ;

Général de Cissey : de mai 1874 à mars 1875 ;

Buffet : de mars 1875 à mars 1876 ;

Dufaure : de mars à décembre 1876 ;

Jules Simon : de décembre 1876 à mai 1877 ;

De Broglie : de mai à novembre 1877 ;

Général de Rochebouët : de novembre à décembre 1877 ;

Dufaure : de décembre 1877 à février 1879 ;

Waddington : de février à décembre 1879 ;

De Freycinet : de décembre 1879 à septembre 1880 ;

J. Ferry : de septembre 1880 à novembre 1881 ;

Gambetta : de novembre 1881 à janvier 1882 ;

De Freycinet : de janvier à juillet 1882 ;

Ducloux : de juillet 1882 à janvier 1883 ;

Fallières : de janvier à février 1883 ;

J. Ferry : de février 1883 à mars 1885.

Rappelons que le cabinet Freycinet a été renversé par 450 voix contre 75.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 8 avril.

La déclaration lue hier par le président du conseil ne contenait aucune allusion aux accords conclus avec la Chine. Peut-être faut-il attribuer à ce silence le peu d'effet produit sur les cours par les nouvelles pacifiques. Il est vrai que cet élément de hausse est compensé par les inquiétudes qu'entretient l'état des relations entre la Russie et l'Angleterre.

Le 3 0/0 cote d'abord 78.40 puis 78.30, l'amortissable est calme à 80.30, le 4 1/2 0/0 est à 108.65 d'abord puis à 108.50.

L'action du Crédit Foncier de France est ferme. C'est demain la clôture de la souscription aux nou-

il est trop fier pour reparaitre.

— Que fera-t-il alors ?

— Je ne sais, mais je suis convaincue qu'il donnera un noble emploi à son activité et justifiera ce que je vous ai dit de sa naissance.

— Tu supposes donc toujours qu'il n'est pas d'origine vulgaire ?

— Oui, mon père, il y a en lui des signes de race. Puis, ce n'est pas dans les tristes milieux où il a passé son enfance qu'il a pu se pénétrer des sentiments élevés que vous avez remarqués chez lui, il les a puisés ailleurs.

— Dans l'hérédité, dans le lait qu'il a sucé en naissant.

— C'est ma conviction, mon père.

Je n'en entendis pas d'avantage. C'était assez pour exalter mon courage. Noblesse oblige, dit-on; la haute opinion que l'on conçoit de nous n'impose-t-elle pas aussi le devoir d'en être digne? Je fus tenté de quitter ma cachette et de me procurer la douceur d'une dernière entrevue avec M. de Montmahé et sa fille, mais je ne voulus pas exposer mon courage à l'attendrissement de nouveaux adieux. Mieux valait conserver intacte l'énergie que je sentais en moi. Le temps des douces émotions qui amollissent le cœur viendrait peut-être; mais, en attendant, je devais éviter tout ce qui pouvait raviver mes regrets.

(A suivre.)

Louis COLLAS.

velles obligations foncières. L'épargne a pris ses précautions pour ne pas se laisser surprendre par ce dernier délai.

Son empressement à souscrire ne s'est pas arrêté un seul jour et cela se comprend, car nul placement n'est plus à la portée de ses moyens. Il suffit, en effet, d'économiser dix francs par mois pour effectuer ponctuellement les versements sur une obligation et pour participer aux six tirages annuels.

L'action de la Banque d'Escompte est sans changement. Ce titre sera l'un des premiers à bénéficier du premier mouvement de hausse qui ranimera le marché.

Compagnie des Mines d'Or de l'Indépendante.— La souscription aux 4,000 actions offertes au public suit son cours avec le succès dû à cette brillante affaire.

Les versements sont reçus aux guichets de la société des Dépôts et Comptes courants au crédit de MM. Marcuard, Krauss et Co, où au siège social, 26, rue Richer, à Paris, où l'on peut souscrire directement. Nous invitons nos lecteurs à étudier sans retard cette affaire.

L'action des Chemins Méridionaux se tient aux environs de 710 avec des demandes suivies.

La Société Générale est sans variations. Ce titre est en dehors de la spéculation.

L'Est-Algérien fait 344.75. La Banque de Paris cote 725. Le Crédit Lyonnais est, comme toujours, très-faiblement tenu.

Le Suez cote 2,060 après 2,085. L'action Rio-Tinto se tient à 263.75.

CHRONIQUE LOCALE

ET DE L'OUEST.

COURSES DE VERRIE-SAUMUR

En 1885

PREMIER JOUR: DIMANCHE 19 AVRIL

PROGRAMME

Steeple-Chase militaire (2^e série), un Objet d'art pour officiers en activité de service, montant des chevaux d'armes inscrits sur les contrôles et livrés par les remontes de l'État. Poids: cavalerie de réserve, 77 kil.; cavalerie de ligne et artillerie, 75 kil.; cavalerie légère et autres armes, 72 kil. Les chevaux de pur sang de cette catégorie, à quelque arme qu'ils appartiennent, porteront 77 kil.

Tout gagnant d'un steeple militaire de 2^e série portera 3 kil. de surcharge; tout gagnant de deux steeples portera 5 kil. Distance: 3,000 mètres.

Engagements jusqu'au dimanche 12 avril, avant midi, chez M. Guinebert, 8, rue d'Alsace, à Saumur.

4^e Prix de la Société des Steeple-Chases de France, steeple-chase (4^e série), 2,600 fr. offerts par la Société des Steeple-Chases de France, pour tous chevaux de 4 ans et au-dessus, nés et élevés en France, n'ayant jamais gagné jusqu'au moment de la course un steeple-chase de 6,000 fr., ni deux prix de 4^e série, ni un prix d'une série supérieure. Entrée: 150 fr., forfait 25 fr. Au second 600 fr. sur le prix, le troisième retire son entrée. Poids: 4 ans, 62 kil.; 5 ans, 67 kil.; 6 ans et au-dessus, 69 kil. Tout cheval ayant gagné un prix de 4^e série portera une surcharge de 5 kil. Distance: 3,000 mètres environ.

Steeple-Chase militaire (1^{re} série), un Objet d'art pour officiers en activité de service, montant soit des chevaux d'armes, soit des chevaux appartenant à des officiers en activité de service trois mois au moins avant l'époque de l'engagement, n'ayant jamais gagné une course publique à obstacles autre que les steeple-chases militaires. Poids commun, 75 kil. Les chevaux de pur sang prendront 5 kil. de surcharge. Tout gagnant d'un steeple-chase militaire de 1^{re} série portera 3 kil. de surcharge; tout gagnant de deux steeples portera 5 kil. Distance: 3,000 mètres.

Engagements jusqu'au dimanche 12 avril, avant midi, chez M. Guinebert, 8, rue d'Alsace, à Saumur.

Prix de la Société des Steeple-Chases de France (Cross-Country steeple-chase handicap gentlemen), 2,500 fr., offerts par la Société des Steeple-Chases de France, pour tous chevaux de 4 ans et au-dessus. Entrée: 100 fr., forfait 25 fr., 2,000 fr. et les entrées au premier, 500 fr. au second. Poids minimum du handicap, 63 kil. Distance: 4,000 mètres environ.

Prix du Fagot (course de haies, gentlemen), un Objet d'art et les entrées au premier, pour chevaux de chasse et de promenade, de 4 ans et au-dessus, domiciliés à Saumur quinze jours au moins avant la course et n'ayant pas, en 1885, pris part à une course publique quelconque, montée

par des gentlemen n'ayant jamais gagné. Entrée: 20 fr. Poids libre. Distance: 2,500 mètres environ.

Engagements jusqu'au dimanche 12 avril, avant midi, chez M. Guinebert, rue d'Alsace, à Saumur.

Prix d'Avril (steeple-chase à réclamer), 4,000 fr., pour tous chevaux de 4 ans et au-dessus, à réclamer pour 3,000 fr. Tout gagnant de la journée est exclu. Entrée: 50 fr., moitié au premier, moitié au second. Poids: 4 ans, 62 kil.; 5 ans, 67 kil.; 6 ans et au-dessus, 69 kil. Distance: 3,000 mètres environ.

Engagements jusqu'au moment de la course, à M. le Commissaire chargé du pesage.

Lundi 20 avril: Tir aux Pigeons.

Mardi 24 avril: Rallye-Paper.

Le deuxième jour de courses de Verrie-Saumur aura lieu le dimanche 5 juillet.

La Société française de Tempérance, dans sa séance annuelle du 29 mars, a décerné de nombreux prix et récompenses en ce qui concerne le personnel du chemin de fer d'Orléans.

Voici un extrait du palmarès publié à cette occasion :

Diplôme de membre associé honoraire.

M. Canard, sous-chef de brigade (27 ans de service), maison 245, aux Rosiers.

Témoignages de satisfaction.

M. Baudry, surveillant (28 ans de service), à Saumur.

M. Forest, chef de quai (26 ans de service), à Saumur.

M. Lasne (Auguste), employé à la petite vitesse (16 ans de service), à Saumur.

M. Moreau (J.), poseur (27 ans de service), maison 253, aux Rosiers.

M. Renard, employé à la petite vitesse (15 ans de service), à Saumur.

La Banque de France, justement préoccupée de s'affranchir de la spéculation sur les monnaies d'argent qui n'ont pas cours en France, vient d'informer les gares du chemin de fer qu'elle coupera désormais toute pièce d'argent n'ayant pas cours qui sera présentée à ses guichets.

En outre, ces mêmes pièces qui seraient comprises dans un paiement, seront intégralement déduites pour être vendues, dans la quinzaine, au prix de l'argent métallurgique.

La perte en résultant pour le débiteur est d'environ 25 0/0.

DEUX DATES.

En 1869, les contribuables payaient l'État 4 MILLIARD 701 MILLIONS.

En 1885, ils paieront au moins 3 MILLIARDS ET DEMI.

Les frais de la guerre n'avaient causé qu'une augmentation d'impôts de 780 millions, en 1871.

Le reste a été gaspillé par la République surtout depuis 1876.

MUSIQUE MUNICIPALE.

La musique municipale de Saumur fera entendre dans le Square dimanche prochain 12 avril, à 3 heures 1/2 du soir.

Pendant l'exécution des morceaux, une quête sera faite au profit des blessés de Tonkin.

Programme.

1. *Chenonceaux*, pas redoublé.
2. *La Fille du Régiment*, fantaisie.
3. *La Bordelaise*, polka pour deux tons.

4. *Les Noces de Jeannette*, grande fantaisie.
5. *Souvenirs du Mail Angevin*, quadrille.

Le Chef de musique, V. Maréchal.

Le bureau météorologique du *New-York Herald* communique l'avis suivant :

« Une tempête dont le centre est par d'Halifax, avec une marche progressive vers le nord-ouest pour l'est, et bourrasques de l'est nord-est à l'ouest, touchera probablement la Grande-Bretagne et aux côtes de la France du 8 au 10. »

LA LIGNE D'ANGERS A LA FLÈCHE.

Le rapport de M. le préfet de la Sarthe adressé aux membres du Conseil général pour la session d'avril, contient les renseignements suivants :

gnements suivants sur la ligne d'Angers à La Flèche :

Les travaux sont terminés depuis la fin du mois d'août 1884, sauf un passage dans la tranchée du Bourg-Neuf, qui va être livré à la circulation.

Un projet pour le raccordement de cette ligne sur celle de Tours à Nantes est actuellement soumis à l'approbation de M. le ministre des travaux publics.

Ainsi, voilà huit mois que les travaux sont terminés et rien ne marche encore. Evidemment on attend les élections.

Le jour de Pâques, vers cinq heures du matin, un tremblement de terre, qui a duré 3 ou 4 secondes, s'est produit à Masseuil, commune de Quincy, dans le canton de Vouillé (Vienne).

La plupart des habitants croyaient devoir attribuer bruit et secousse à une voiture passant dans le voisinage, mais après en avoir causé entre eux, il est entré dans leur conviction que c'était une secousse de tremblement de terre qu'ils avaient ressentie.

CHOUZÉ-SUR-LOIRE. — Dimanche 12 avril, aura lieu à Chouzé-sur-Loire une grande cavalcade au profit des pauvres et des blessés du Tonkin.

Le cortège se composera de groupes nombreux, spahis, arabes, cavaliers de toutes sortes.

Chairs du docteur, de la musique, de bienfaisance, de l'avenir, du charlatan, etc., etc. Place de la mairie, arrivée de Bridajou, premier couveur du Jardin d'acclimatation; décloisonnée des œufs, traitement orthopédique par l'éther, redressement des bossus par le docteur orthopédiste.

À 8 heures, retraite aux flambeaux. À 9 heures, grand bal paré et masqué.

L'ISLE-JOURDAIN. — On organise également à l'Isle-Jourdain (Vienne), pour dimanche prochain 12 avril, une grande cavalcade suivie d'un feu d'artifice et d'un bal, dont les bénéfices seront partagés entre le bureau de bienfaisance de la ville et les blessés du Tonkin.

Nous souhaitons à cette fête le succès qu'elle mérite, et ceux de nos lecteurs qui s'y rendront en touristes ce jour-là pourront, tout en assistant aux fêtes, visiter les sites pittoresques de la vallée de la Vienne et aussi le magnifique viaduc de 140 pieds de haut sur 500 mètres, récemment achevé pour le passage du chemin de fer de Civray au Blanc.

LE CRIME DE CHARRAIS.

L'instruction n'ayant révélé aucune charge contre M. Pichard, arrêté comme étant l'auteur ou le complice du crime d'assassinat commis sur la personne de la veuve Pineau, sa belle-mère, il a été remis en liberté.

Le bruit court qu'une mesure semblable ne tarderait pas à être prise en faveur du second gendre de la veuve Pineau, M. Ma-

rit, qui a été arrêté le jour même de la découverte du crime. (Journal de la Vienne.)

ORLÉANS.

Lundi soir, le sieur Bouvry, soldat du 79^e de ligne, en permission à Orléans, sa ville natale, se promenait avec son beau-frère sur le boulevard Alexandre-Martin.

Un maréchal des logis du 30^e d'artillerie, accompagné de deux civils, vint à passer. Bouvry le salua. Ayant rencontré le même sous-officier plus loin, il crut pouvoir se dispenser d'un nouveau salut; mais le maréchal des logis eut une discussion avec lui à ce sujet.

Pendant ce temps-là, les civils qui accompagnaient le sous-officier d'artillerie attaquaient et maltraitaient le beau-frère de Bouvry. Celui-ci accourut au secours de son parent, mais l'un des agresseurs, taillé en hercule, le sieur Houzé, ouvrier carrier à Artenay, renversa le soldat sur le sol et lui porta dans le dos un violent coup de couteau qui pénétra entre les côtes et perfora le poumon droit.

Le meurtrier prit la fuite aussitôt après le crime, mais on le rattrapa et il fut mis en prison.

Bouvry, transporté à l'Hôtel-Dieu, est dans un état presque désespéré.

Houzé était complètement ivre, paraît-il, lorsqu'il a frappé Bouvry.

Le Journal du Cher affirme que, sur les six conscrits du canton de Saint-Martin embarqués pour le Tonkin, quatre seraient morts, et le Journal du Loiret donne un détail aussi navrant: « Avant les dernières nouvelles, il était notoire à Montargis que sur huit soldats et trois officiers appartenant à la ville et envoyés au Tonkin, les huit soldats étaient morts, un officier était mort, un deuxième blessé. Seul, le troisième officier vivait, mais avant les dernières défaites. »

LES SAUCISSONNIERS.

On lit dans le Moniteur de Saintes :

« Un banquet de libres-mangeurs a eu lieu le jour du Vendredi-Saint dans une auberge de Saintes. Au nombre des personnages marquants de ces agapes athées, se trouvait M. Eskstein, professeur de seconde au collège de Saintes. »

État civil de la ville de Saumur

Du 1^{er} au 31 mars 1885.

NAISSANCES.

- Le 1^{er}. — Fernand-Eugène Moreau, rue de Fenet.
- Le 2. — Auguste Renaudineau, rue Dacier; — Clément-Joseph Loire, à l'Hospice.
- Le 3. — Georges Moutin, route de Varrains.
- Le 4. — Florentine Condoin, rue de Fenet; — Henri Pucelle, quai de Limoges.
- Le 6. — Alexandre-Victor Garraud, rue de la Visitation.

mis de son évanouissement et tout heureux du dénouement, ouvrait la marche.

La place de l'église était littéralement pleine de curieux; le tocsin, à cette heure de la nuit, avait chassé du lit tous les hommes valides; les femmes elles-mêmes étaient accourues frémissantes, et apprenant la cause de ce vacarme nocturne, ne voulaient rien moins qu'exécuter sommairement les coupables.

Au moment où ils parurent sur la place, portés par vingt bras vigoureux, ce fut un cri d'indignation indescriptible; il fallut l'ordre formel du pasteur, et vingt poitrines d'hommes formant rempart autour des deux bandits, pour que justice ne soit faite, séance tenante; la foule indignée proférait mille cris de mort contre eux; des pierres lancées les atteignirent; le curé s'empessa d'ouvrir la porte de son presbytère pour les soustraire à la vengeance populaire.

Julie, remise elle-même, tenait le bras de son père, et recevait les félicitations de chacun pour sa noble conduite en cette circonstance et son courage à toute épreuve.

Les deux bohémiens, toujours liés, furent déposés dans la cave du presbytère. Aussitôt après, un cavalier partit pour la ville voisine, afin d'informer la gendarmerie des événements de la nuit. Au petit jour, les gardiens de la paix publique arrivaient, s'emparaient au nom de la loi, non-seulement des

Le 9. — Albert-Jean-Valentin Bouvier, quai de Limoges.

Le 11. — Roger Colombel, rue de la Tonnelle.

Le 15. — Eugène-Henri Aubeux, rue de Fenet.

Le 16. — Henri Balzeau, rue de Fontevault; — Victorine-Joséphine Barbier, rue de la Visitation.

Le 17. — Yvonne-Marie Gallais, rue du Port-Cigogne.

Le 23. — Victorien-Julien Monnier, rue Notre-Dame; — Rachel-Blanche Bâcle, rue du Bellay.

Le 24. — Robert-Marc Lemoine, rue du Pavillon.

Le 27. — Lucie-Germaine Cesbron, rue du Temple.

Le 28. — Alphonse-Armand-Léon Seurin, rue Daillé.

MARIAGE.

Le 28. — Ludovic Bernard Reveilleau, cordonnier, a épousé Prudence Bouzier, couturière (veuve), tous deux de Saumur.

DÉCÈS.

Le 2. — Thomas Janzewski, journalier, 72 ans, rue Beaurepaire; — Françoise Bedet, sans profession, 64 ans, épouse Théodore Richardeau, hameau de Beaulieu; — Auguste Mocard, tanneur, 70 ans, rue du Temple; — Louise Chauvet, sans profession, 72 ans, épouse Gustave Considérant, rue de Bordeaux.

Le 4. — Léon Rousselot, 7 ans, à l'Hospice.

Le 5. — Louis-Auguste Saulnier, charbon, 33 ans, place Saint-Pierre.

Le 7. — Marie-Marguerite-Augusta Christophe, 6 mois, rue du Portail-Louis; — Marguerite Chuche, 88 ans, rue du Marché-Noir.

Le 8. — Louis Ruceau, propriétaire, 74 ans, rue de Poitiers; — Louise-Léonie Loyeau, 49 ans, à l'Hospice.

Le 10. — Robert Oger, 2 mois, rue Haute-Saint-Pierre; — Jean-Baptiste-Auguste Pichat, propriétaire, 59 ans, quai du Gaz.

Le 11. — Marie Guibert, propriétaire, 74 ans, veuve François Hardouin, hameau de Beaulieu.

Le 12. — Joseph Mollay, propriétaire, 65 ans, rue de l'Abattoir.

Le 14. — Clément-Joseph Loire, 45 jours, à l'Hospice; — Ernest Menier, propriétaire, 46 ans, rue de la Visitation.

Le 16. — Marguerite Launay, 13 mois, rue du Puits-Tribouillet.

Le 17. — François Cullerier, sans profession, 75 ans, à l'Hospice; — Jacques Angerand, journalier, 23 ans, rue du Bellay.

Le 19. — Joséphine Sigogne, chapeletière, 32 ans, épouse Joseph Delhumeau, rue de Fenet; — Ernest Turmeau, tapissier, 29 ans, rue du Puits-Neuf; — Baptiste Bauron, chapeletier, 32 ans, à l'Hospice.

Le 20. — Renée Bodineau, sans profession, 80 ans, veuve François Prudhomme, place du Mouton; — René-Louis Renard, comptable, 50 ans, place Saint-Michel; — Perrine Pelou, sans profession, 86 ans, veuve Louis Bigot, à l'Hospice; — Aline-

Alphonsine Laigle, 8 mois, rue des Capucins.

Le 22. — Désirée Hays, lingère, 45 ans, rue du Pressoir-Saint-Antoine.

Le 23. — Marie Gilbert, propriétaire, 72 ans, veuve Pierre Frobot, hameau de Beaulieu.

Le 24. — Marie-Aimée Volant, couturière, 47 ans, rue du Portail-Louis.

Le 25. — Arsène Malécot, sans profession, 75 ans, veuve Étienne Estienvrot, à l'Hospice.

Le 26. — François-Jean Chupin, facteur de la poste, 44 ans, rue des Moulins.

Le 27. — Marie-Augustine Trotouin, couturière, 36 ans, rue de la Petite-Bilange.

Le 29. — René Foucroux, sans profession, 74 ans, à l'Hospice.

Nous recommandons les excellents *Civets de Lièvre* vendus à L'ÉPICERIE CENTRALE 2 fr. 25 et 4 fr. la boîte, ainsi que les *Tripes à la mode de Caen* de la rue de la Grande-Troanderie, marque « à la Petite-Normande », à 80 centimes, 1 fr. 20 et 2 fr. 25 la boîte. — Ces produits n'ont besoin d'aucune préparation, il suffit de les réchauffer.

Paris, 17, rue Médéah, 18 septembre 1880.

Je travaille avec des personnes qui emploient d'une façon régulière le FER BRAVAIS, elles se trouvent tellement bien de cette médication qu'elles engagent toutes les personnes qu'elles connaissent à en faire usage. Je vous prie de m'en envoyer deux flacons.

F. DURAND.

Dans toutes les pharmacies. Exiger la signature R. BRAVAIS, imprimée en rouge.

Théâtre de Saumur

Demain vendredi, 10 avril, représentation donnée par la troupe Pascal Delagarde.

LOUIS RUGHES, pièces en 5 actes et 6 tableaux, de M. Champagne.

RIEN DE BRUTAL COMME UN FAIT! — Le sieur Leroy, de Wazemmes-Lille, était malade depuis 3 années, dont 18 mois passés à l'hôpital de Lille. Quelques bouteilles de la Tisane Américaine des Shakers et les Pilules des Shakers le guérissent. Voilà qui vaut mieux que toutes les thèses de la Faculté.

M. Couvreur, pharmacien à Roubaix, cite le cas d'un cultivateur de Leers (commune des environs de Roubaix), malade pendant des années d'indigestion et sur lequel tout traitement médical avait échoué. Quelques bouteilles de Tisane l'ont guéri. Prix: 4 fr. 50 la bouteille; la brochure explicative se donne gratuitement dans toutes les bonnes pharmacies ou au dépôt, pharmacie Ernoul, à Saumur. Dépôt principal, FANYAU, pharmacien à Lille.

LES FRÈRES MAHON médecins spéciaux, des hôpitaux de Paris « obtiennent mille guérisons par an, terme moyen. » — Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, démangeaisons, chute des cheveux, etc. Le docteur M. Mahon fait sa visite à l'hôpital d'Angers le dernier dimanche de chaque mois, et il reçoit le même jour les malades particuliers à l'Hôtel d'Anjou, à Angers, de midi à trois heures. Dépôt à Saumur, à la pharmacie GABLIN. — Consultations à Paris, rue de Rivoli, 30.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

deux criminels, mais encore de leurs voitures, restées sur la route, et du personnel qu'elles contenaient.

Je n'ai nul besoin de le dire, la journée qui suivit fut des plus agitées; la tentative de la nuit devint le thème unique de la conversation; la haine contre les bohémiens prenait des proportions extraordinaires; ceux-ci venaient de débarrasser le pays de leur présence; mais demain il pourrait en arriver d'autres, et ce serait toujours à recommencer. — Cette fois, grâce à la fille du sonneur, on avait pu conjurer le danger; le pourrait-on à la prochaine attaque? Les autorités des communes devraient-elles laisser circuler ainsi tous ces mendiants étrangers au milieu de nos populations laborieuses? Cette imprudence n'avait-elle pas déjà eu les plus déplorables résultats? — Toutes ces questions et mille autres encore passionnaient profondément les habitants, Julie et son père étaient loués sans réserve et recevaient les témoignages les plus flatteurs de leurs concitoyens, le curé de Jarriole en tête.

Un mois après la scène que nous venons de raconter, dix des témoins furent cités à Bourges pour déposer dans le procès des bohémiens; les deux coupables furent condamnés à six mois de prison; ils accueillirent la sentence par un haussement d'épaules qui signifiait: « Peuh! pure bagatelle, dans

six mois nous recommencerons. »

En tous cas, ce ne sera pas à Jarriole, car dès le lendemain du procès les habitants ont formé une association défensive pour la répression du brigandage. Dès qu'une voiture de bohémiens stationne à l'entrée du village, une patrouille épée, chaque nuit, les faits et gestes de ceux qui l'habitent; se sentant surveillés, les tziganes déguerpissent au plus vite.

Pourquoi toutes nos bourgades françaises n'en feraient-elles pas autant?

Il ne viendrait, certes, à l'idée de personne d'appeler cette mesure: *La précaution inutile*.

Un bon mouvement, et nos campagnes seront à jamais débarrassées des bohémiens.

SOPHONYME LOUDIER.

FIN.

Grand Théâtre d'Angers.

Jeudi 9 avril.

REPRÉSENTATION DE M^{me} AGAR

Polyeucte, tragédie en 5 actes, de Corneille, avec M^{me} Agar dans le rôle de Pauline.

Le Roman d'une heure, comédie en 1 acte, d'Hoffmann.

La Cloche du Village, de Lamartine, et **Ce qu'on entend sur la Montagne**, de Victor Hugo, poésies dites par M^{me} AGAR.

LE TOCSIN

Les soixante marches de la tour furent escaladées en une minute; sur le plancher, Samson aperçut sa fille, un mouchoir lié sur la bouche, et se débattant contre l'asphyxie qui approchait à grands pas.

— Le misérable s'en est pris à mon enfant! s'écria le malheureux père en coupant le fatal mouchoir; ah! monstre dénaturé, tu me le paieras cher.

Dégagée de ses liens, la jeune fille reprit vite ses sens.

— Il est là, murmura-t-elle, en désignant du doigt un angle obscur que dissimulait la cloche. Samson se dirigea vers l'endroit désigné, le revolver d'une main et sa lanterne de l'autre; il reconnut le bandit.

— Pas un mouvement, fit-il, ou tu es mort. — A moi, mes amis, ajouta-t-il, et garrotez d'importance ce misérable.

Dix minutes plus tard, Rupert et son compagnon, ficelés comme de véritables saucissons de Lyon, étaient traités hors du temple. — M. le curé, re-

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

Études de M^e BEAUREPAIRE, avoué-licencié à Saumur, et de M^e PINAULT, notaire à Saumur.

VENTE

PAR LICITATION
Et aux enchères publiques,
D'UN

Morceau de Terre

Planté de rangées de vignes,
A la Ferrière, commune de Saint-Lambert-des-Lévées.

L'ADJUDICATION aura lieu en l'étude de M^e PINAULT, notaire à Saumur, commis à cet effet, le mardi vingt-huit avril mil huit cent quatre-vingt-cinq, heure de midi.

On fait savoir :
Qu'en exécution d'un jugement rendu contradictoirement par le Tribunal civil de Saumur, le vingt-huit mars mil huit cent quatre-vingt-cinq, enregistré;

Et à la requête de M. Jean-Charles Milsonneau, propriétaire, demeurant à Saumur, rue Royale,

Agissant en qualité de subrogé-tuteur des mineurs Victor-Charles-Alphonse Gauron, Charles-Alphonse Gauron et Marie-Charlotte-Alphonse Gauron, ses petits-enfants, et ce par application de l'article 420 du Code civil.

Poursuivant, ayant pour avoué-constitué M^e Charles-Théophile BEAUREPAIRE, demeurant à Saumur, rue Cendrière;

En présence ou eux dûment appelés de :

1^o M. Honoré-Alphonse Gauron, négociant, demeurant à Saumur, rue du Port-Cigogne,

Co-litigant, ayant pour avoué constitué M^e Louis ALBERT, demeurant à Saumur, rue de la Petite-Douve;
2^o M. Pierre Rougé, officier de cavalerie en retraite, demeurant à Saumur, rue de la Croix-Verte,

En qualité de subrogé-tuteur ad hoc desdits mineurs;

Il sera, le mardi vingt-huit avril mil huit cent quatre-vingt-cinq, à midi, en l'étude et par le ministère de M^e PINAULT, notaire à Saumur, commis à cet effet, procédé à la vente aux enchères publiques de l'immeuble ci-après désigné, dépendant de la communauté ayant existé entre M. Gauron, sus-nommé, et dame Marie-Victorine-Ambroisine Milsonneau, son épouse décédée.

DÉSIGNATION

Un morceau de terre, planté de rangées de vignes, situé à la Ferrière, commune de Saint-Lambert-des-Lévées, traversé par le chemin de fer, porté au cadastre sous le n^o 668,

section B, d'une contenance d'environ 48 ares, joignant au nord M. de Foutenailles, au midi la rue des Roches, au levant un chemin d'exploitation réservé, et au couchant M. Charron. Mise à prix..... 2.000 fr.

Dressé par l'avoué soussigné.
Saumur, le huit avril mil huit cent quatre-vingt-cinq.

BEAUREPAIRE.

Étude de M^e HACAULT, notaire à Montreuil-Bellay.

VENTE MOBILIÈRE

APRÈS DÉCÈS.

Le dimanche 12 avril, à midi, dans une maison située à Montreuil-Bellay, Grand'Rue, il sera procédé, par le ministère de M^e HACAULT, à la vente du mobilier dépendant de la succession de M. et M^{me} Hégron-Davy.

On vendra notamment :

Vaisselle, batterie de cuisine, chaises, tables, huche, buffet, armoire, bois de lit, paillasse, couvertures, linge de ménage et une quantité d'autres objets, le tout en parfait état.

On paiera comptant, plus 10 0/0.

A LOUER

PRÉSENTEMENT,

En totalité ou par parties.

MAISON

Située rue du Port-Cigogne et rue des Capucins,

Avec vastes servitudes, cour, beau jardin bien arbruté, pompe, etc.

S'adresser, pour visiter, à M^{me} veuve GOUBERT, au pavillon, rue des Capucins.

A LOUER

MAISON

Située au bourg d'Allonnes,

Pouvant servir de maison de campagne; cour, jardin, servitudes.

S'adresser à M. Mathurin MOREAU, à Allonnes.

A VENDRE

UNE MAISON

Située à l'angle de la place Saint-Pierre, n^o 8, et de la rue de la Tonnelle.

S'adresser à M. GABLIN, rue d'Orléans, 25, ou à M^e LE BARON, notaire.

UN MÉNAGE demande à se placer, le mari comme garde, cocher ou jardinier, la femme comme cuisinière ou femme de chambre. (335)

M^e LECOY, avoué à Saumur, demande un **jeune homme** sachant bien écrire.

A VENDRE

VIN ROUGE récolte 1884, **110 francs** les 220 litres.

S'adresser à M^e CHICOTEAU, notaire à Loudun, ou à son Garde, à Gizeux, par Bourgueil.

PAPIERS DE TENTURE

LIQUIDATION

Pour cause de fin de bail.

M. COLOMBEL, rue de la Tonnelle, à Saumur, fait savoir qu'il vendra, à des conditions très-avantageuses, tous les articles composant son magasin de Papiers de tenture, Toiles cirées, etc.

M. VERNERY

Opticien

A PONTIVY

J'ai l'honneur de vous informer de mon arrivée en cette ville, où je sois visible de 9 heures du matin à 4 heures du soir.

Dans l'espoir de votre visite, agréer, M., mes salutations les plus respectueuses. VERNERY.

Prière de ne pas confondre l'opticien avec le marchand de lunettes ignorant complètement ce qu'il vend. Par une pratique de plus de 30 années dans l'art de l'optique, je suis parvenu à soulager instantanément, à l'aide de verres spéciaux, toutes les faiblesses de la vue, ainsi qu'à en rectifier les défauts par les seuls verres brevetés à l'exposition de 1878.

Je possède un grand choix de montures, lunettes, pince-nez, or, argent, écaille, acier, baromètres, thermomètres, jumelles, longue-vues, etc.

On fait toutes les réparations d'optique demandées.

ENTRÉE LIBRE

HOTEL DE LONDRES, à SAUMUR, pour 8 jours seulement. (295)

Pharmacie A. CLOSIER

20, rue du Marché-Noir, 20

SAUMUR

Droguerie Médicinale et Vétérinaire. — Entrepôt des Eaux minérales naturelles Françaises et Étrangères. — Dépôt de toutes les Spécialités médicales.

Grand assortiment de bandages se prêtant à tous les mouvements du corps et maintenant la hernie constamment réduite. — Un bandage bien fait et bien appliqué facilite souvent la guérison des hernies.

On trouve, à la Pharmacie, un grand choix d'articles en caoutchouc vulcanisé, en gomme noire et gomme anglaise blonde, de bas contre les varices, de ceintures en tous genres, de biberons, d'injecteurs et d'irrigateurs.

PRIX MODÉRÉS

Crédit à tout le Monde

PAR

L'ÉPARGNE POPULAIRE

Maison de Vente à Crédit par Abonnement

ADMINISTRATION ET MAGASINS

3 et 5, Rue Plantagenet. — DEPOT, 4, Place Cupif,

ANGERS

SUCCURSALE, 87, rue d'ORLÉANS

SAUMUR

MÉDAILLES ET DIPLOMES D'HONNEUR
AUX EXPOSITIONS UNIVERSELLES

BANDAGES HERNIAIRES

à Vis de Pression ou d'Inclinaison, sans Sous-Cuisses

DE MM. WICKHAM F^{rs}, D^{rs}, CHIRURGIENS-HERNIAIRES, RUE DE LA BANQUE, 16, A PARIS.

SOULAGEMENT RÉEL ET SOUVENT GUÉRISON

Seul dépôt à Saumur chez M^{me} V. LARDEUX, coutelier et bandagiste.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

L'ATLAS NATIONAL

Par F. DE LA BRUGÈRE, membre de la Société de Géographie, membre du conseil de la Société de Géographie commerciale de Paris, lauréat des Sociétés savantes.

NOUVELLE ÉDITION MISE À JOUR, récompensée aux Expositions universelles ET CONTENANT LA

GÉOGRAPHIE DE LA FRANCE ET DE SES COLONIES

Histoire, commerce, industrie, agriculture, chemins de fer, géographie physique, politique, économique, militaire, etc.

125 Cartes coloriées, tous les départements, les Colonies et les plans en chromo des grandes villes de France.

L'ouvrage complet en 125 liv. à 15 centimes ou en 25 séries à 75 centimes NE REVIENDRA QU'À 18 FR. 75 AVEC 125 CARTES COLORIÉES

15 CENTIMES la livraison avec carte coloriée

75 CENTIMES la série de 5 liv. et 5 cartes

La 1^{re} livraison à 15 c., contenant la grande carte des chemins de fer, en 10 couleurs, est en vente chez tous les libraires. Demander gratis un spécimen à M. FAYARD, éditeur, 78, boulevard Saint-Michel, Paris.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 8 AVRIL 1885.

Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant		
	Clôture préc.	Dernier cours.		Clôture préc.	Dernier cours.		Clôture préc.	Dernier cours.		Clôture préc.	Dernier cours.
3 %	78 55	78 30	Est	800	800	Obligations.			Gaz parisien	520	516
3 % amortissable	80 55	80 50	Paris-Lyon-Méditerranée	1272 50	1270	Ville de Paris, oblig. 1855-1860	510	508	Est	370 75	370
3 % (nouveau)	80 55	80 50	Midi	1162 50	1170	1865, 4 %	515	515	Midi	380	378
4 1/2 %	103 50	104	Nord	1615	1610	1869, 3 %	409	410	Nord	384	384
4 1/2 % (nouveau)	108 90	108 50	Orléans	1331 25	1325	1871, 4 %	395	398	Orléans	381	378 50
Obligations du Trésor	504	508	Ouest	841 25	847 50	1875, 4 %	519 50	519 50	Ouest	377 75	377
Banque de France	5105	5105	Compagnie parisienne du Gaz	1500	1490	1876, 4 %	519 50	519 50	Paris-Lyon-Méditerranée	380	379
Société Générale	465	465	Canal de Suez	2100	2065	Bons de liquid. Ville de Paris	332	334	Paris-Bourbonnais	376 50	377
Comptoir d'escompte	985	985	C. gén. Transatlantique	495	492 50	Obligations communales 1879	447	445	Canal de Suez	570	570
Crédit Lyonnais	537 50	530				Obligat. foncières 1879 3 %	450 25	453			
Crédit Foncier, act. 500 fr.	1350	1330				Obligat. foncières 1883 3 %	363	363			
Crédit mobilier	255	255									

CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR

LIGNE DE L'ÉTAT

SAUMUR - MONTREUIL-BELLAY						MONTREUIL-BELLAY - SAUMUR						SAUMUR - BOURGUEIL						BOURGUEIL - SAUMUR					
Mixte		Omn.		Omn.		Mixte		Omn.		Mixte		Omn.		Mixte		Omn.		Mixte		Omn.		Mixte	
matin	soir	matin	soir	matin	soir	matin	soir	matin	soir	matin	soir	matin	soir	matin	soir	matin	soir	matin	soir	matin	soir	matin	soir
Saumur.	6 05	7 24	9	1 15	3 45	7 50	Montreuil.	6 49	9 45	1 52	5 04	8 30	11 10	Saumur.	3 26	8 21	12 48	4 44	Bourgueil.	8 17	12 09	6 10	9 30
Chacé.	6 15	7 32	9 08	1 24	4 03	8	Brézé.	7 04	10 10	2 08	5 20	8 46	11 20	PortBoulet	5 33	9 06	1 25	6 56	PortBoulet	8 26	13 19	6 30	9 40
Brézé.	6 23	7 39	9 15	1 32	4 19	8 08	Chacé.	7 12	10 26	2 16	5 28	8 54	11 30	Bourgueil.	5 42	9 15	1 34	7 05	Saumur.	9 13	1 25	7 10	10 20
Montreuil.	6 39	7 52	9 28	1 46	4 37	8 24	Saumur.	7 23	10 39	2 28	5 40	9 06	11 39										

SAUMUR et MONTREUIL à THOUARS						THOUARS et MONTREUIL à SAUMUR						MONTREUIL - POTTIERS venant d'Angers.						POTTIERS - MONTREUIL allant à Angers.						
Mixte		Omn.		Omn.		Mixte		Omn.		Mixte		Omn.		Mixte		Omn.		Mixte		Omn.		Mixte		
matin	soir	matin	soir	matin	soir	matin	soir	matin	soir	matin	soir	matin	soir	matin	soir	matin	soir	matin	soir	matin	soir	matin	soir	
Saumur. (départ)	6 05	7 24	1 15	3 45	7 50	Thouars (départ)	5 40	8 58	1 07	4 20	7 45	Montreuil	7	1 55	8 35	Poitiers	5 50	13 50	6 10	9 30				
Montreuil-Bellay	6 53	7 55	2 2	4 50	8 41	Brion-s-Thouet	5 58	9 10	1 19	4 30	7 57	Loudun	8 20	2 51	9 55	Neuville	6 28	1 37	8 10					
Lernay	7 02	8 04	2 11	5	8 51	Lernay	6 07	9 18	1 30	4 37	8 08	Mirebeau	9 27	3 54	11 2	Arçay	7 50	3 50	9 30					
Brion-s-Thouet	7 14	8 69	2 19	5 4	8 59	Montreuil-Bellay	6 49	9 45	1 52	5 04	8 30	Neuville	9 57	4 24	11 27	Loudun	8 49	3 50	10 10					
Thouars (arrivée)	7 29	8 22	2 32	5 19	9 16	Saumur (arrivée)	7 23	10 39	2 28	5 40	9 06	Poitiers	10 32	4 56	12 1	Montreuil	9 24	4 31	10 30					

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.
Hôtel-de-Ville de Saumur,

LE MAIRE,

Certifié par l'avoué soussigné.